



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 octobre 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 Octobre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Octobre 1996

**Fonctionnement des enseignements universitaires à Niort - Annexes
budgétaires à la convention du 25 Mars 1996**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,
M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,
Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Patricia LUCAS,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS,
M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN,
M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,
Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane ROUSSELLE,
M. Claude VITELLINI

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 octobre 1996

Enseignement Secondaire et Supérieur Fonctionnement des enseignements universitaires à Niort - Annexes budgétaires à la convention du 25 Mars 1996

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Lors du Conseil Municipal du 3 juillet 1995, vous avez adopté la convention tripartite signée entre l'Université de Poitiers, le Conseil Général des Deux-Sèvres et la Ville de Niort.

Cette convention fixe les conditions et modalités de fonctionnement des filières universitaires de Poitiers délocalisées sur le site de Niort.

En complément de la dite convention, je vous soumetts, aujourd'hui, les annexes financières représentées par les budgets prévisionnels 1995/96 arrêtés pour chacune des filières.

Ainsi, pour l'année universitaire 1995/96, le coût total de ces enseignements est estimé à 6.531.319,62 F et le montant de la participation de chacune des deux collectivités à 2.865.324,31 F.

Je vous rappelle que le Conseil Général et la Ville de Niort sont à parité dans cette opération.

Conformément à l'article 15 de la convention, un acompte de 2.150.000 F sera versé à l'Université par la Ville de Niort.

La dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice 1996 à l'imputation 921.13.65738.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter ces annexes financières
- autoriser le Maire à signer ces documents et à payer la participation de la Ville de Niort

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)